

CONSEIL MUNICIPAL

Mesures hivernales depuis le 1^{er} novembre

Un automobiliste averti en vaut deux! Il s'agit par conséquent de prendre note que les mesures hivernales entreront en vigueur le mercredi 1^{er} novembre prochain.

Depuis cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au vendredi 15 mars 2024, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. La Place des Abattoirs est disponible de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges de 16h00 à 07h30.

Il est important que ces deux places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

Pour ce qui est du parcage au nord du complexe des halles, il n'est quant à lui pas limité dans le temps. Par contre, une signalisation ad hoc sera mise en place en cas de fortes chutes de neige, afin que le parking puisse être déneigé efficacement. Le cas échéant, merci de respecter les consignes. (cm)

Nonagénaire

Le 20 octobre 2023, le conseiller municipal Olivier Zimmermann et Yanick Courvoisier Chef du service administration générale et police, se sont rendus à la Place du Marché 7 pour célébrer le 90^{ème} anniversaire de Luigi Carbone. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Rue Agassiz

Résultats du radar pédagogique

Régulièrement, la Police administrative procède à des contrôles de vitesse par le biais du radar pédagogique. Ce dernier a été installé à la Rue Agassiz, où la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h, du 31 août au 8 septembre 2023.

6'708 véhicules ont été contrôlés. La vitesse moyenne mesurée est de 28 km/h. Le taux d'excès de vitesse se situe à 27.8 %. La vitesse maximale mesurée est de 79 km/h.

Les chiffres dans le détail :

Période	du 31.08.2023 au 08.09.2023
Nombre de véhicules contrôlés	6'708
Vitesses mesurées	Nombre de véhicules ayant atteint cette vitesse
<= 10 km/h	12
11 – 20 km/h	605
21 – 30 km/h	4'226
31 – 40 km/h	1'724
41 – 50 km/h	124
51 – 60 km/h	14
61 – 70 km/h	2
71 – 80 km/h	1
Vitesse moyenne	28 km/h
Vitesse maximale	79 km/h
Taux d'excès de vitesse	27.8 %

Dans l'ensemble, le Conseil municipal constate que la vitesse de 30 km/h est plutôt bien respectée, malgré le fait que 3 véhicules ont circulé à plus de 60 km/h. Le radar pédagogique continuera d'être installé à divers endroits de la localité. Les résultats seront transmis à la Police cantonale qui décidera de la suite à donner. (cm)

Fenêtres de l'Avent

Les inscriptions sont encore ouvertes

PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ ENTRE IMÉRIENNES ET IMÉRIENS

Saint-Imier recherche des familles, associations, commerçants locaux, écoles qui souhaitent participer à ce moment de partage.

Ouvert à toutes et tous !

ENVIE DE PARTICIPER? RIEN DE PLUS SIMPLE !

- Décorer une fenêtre, un balcon, visible de l'extérieur
- Dévoiler votre fenêtre le jour choisi à 18h30
- Et si le cœur vous en dit, organiser une petite collation, thé ou vin chaud, de 18h30 à 19h00

INSCRIPTIONS

- Au bureau de la chancellerie
- Par e-mail à info@saint-imier.ch
- Via le formulaire en ligne en scannant le QRCode



LES DATES ET ADRESSES SERONT AFFICHÉES DANS LES LIEUX PUBLICS D'ICI À FIN NOVEMBRE.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation afin que notre commune vive ensemble les fêtes de Noël d'une manière conviviale et rassembleuse.



SAINT-IMIER
TERRE D'ÉNERGIES

 **Grand
Chasseral**



Représentations du Conseil municipal

L'Exécutif sera représenté le 25 octobre 2023 à l'assemblée générale de l'Ecole de musique du Jura bernois. Il a par ailleurs désigné un conseiller municipal pour prendre part à la cérémonie de remise des diplômes ES en soins infirmiers le 27 octobre prochain.

L'Exécutif sera également représenté à l'assemblée générale des membres de Jura bernois. Bienne le 8 novembre 2023. (cm)

Plan directeur énergétique communal **Soirée de présentation et de débat**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur énergétique communal, les Services techniques de la Municipalité de Saint-Imier organisent une soirée de présentation de cette problématique le 1^{er} novembre 2023 à 19h00 à la Salle de spectacles de Saint-Imier (salle du Patchwork). Avec nos partenaires de Jura bernois. Bienne, une présentation de la situation énergétique actuelle à Saint-Imier, de l'état d'élaboration du plan directeur communal ainsi que les projets à l'étude sera réalisée. Ce sera l'occasion pour les participants de poser des questions et d'influencer la politique énergétique future de Saint-Imier.

Un apéritif étant prévu après les présentations, il est demandé aux personnes souhaitant participer de s'inscrire par courriel services.techniques@saint-imier.ch jusqu'au 30 octobre 2023. (cm)

Saint-Imier, le 24 octobre 2023